ELYS

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.357,16 euros
Siège social : 86 Route de Ruoms

07150 VALLON-PONT-D'ARC

N°RCS 380 458 703
N° SIRET : 380 458 703 00010

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 qui s'élève à la somme de 424.241 euros de la manière suivante :

- Dividendes 300.300 €
- Autres réserves 123.941 €

Chaque action recevra ainsi un dividende de 85,80 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que la partie de ceux-ci éligible ou non éligible à l'abattement mentionné à l'article 158 du Code général des impôts, ont été les suivants :

EXERCICE	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2024
DIVIDENDE	357.000 €	448.000 €	300.300 €
QUOTE PART ELIGIBLE A L'ABATTEMENT (Art. 158 du CGI)	€	€	€
QUOTE PART NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	357.000 €	448.000 €	300.300 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait Certifié Conforme
Le Président
Monsieur Emmanuel ORTIZ



SAS ELYS

86 ROUTE DE RUOMS

07150 VALLON PONT D'ARC

Bilan au 31 décembre 2025





(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ELYS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 86 ROUTE DE RUOMS 07150 VALLON PONT D'ARC — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 0 4 5 8 7 0 3 0 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 793	638
		Fonds commercial (1)	AH	AI		30 489
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	40 860	
		Constructions	AP	AQ	1 995 556	1 196 157
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	860 424	163 846
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	347 981	142 081
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		798 135
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		68 795
		TOTAL (II)	BJ	BK	3 249 616	2 400 144
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		15
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		815 250
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	12 622	87 134
		Autres créances (3)	BZ	CA		160 182
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	13 021	5 852 557
		Disponibilités	CF	CG		270 654
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		7 073
		TOTAL (III)	CJ	CK	25 644	7 192 866
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	3 275 261	9 593 011

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : Non recensée — Stocks : Non recensée — Créances : Non recensée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ELYS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 53 357)	DA	53 357
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 335
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 781 961
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	424 241
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 264 895
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 988
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	20 988
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 247 667
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 454
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	297 732
	Dettes fiscales et sociales	DY	213 578
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	38 806
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	5 504 887
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	7 307 127
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 593 011

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	6 381 241
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

pigGroup

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ELYS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	16 108 149	FB		FC	16 108 149	
	Production vendue biens *	FD	5 867	FE		FF	5 867	
	Production vendue services *	FG	56 357	FH		FI	56 357	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 170 374	FK		FL	16 170 374	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	124	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI	12 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ	82 742	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	16 265 242	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 142 957	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	12 500	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	18 885	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	5	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	897 026	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	86 787	
	Salaires et traitements*					FY	1 070 158	
	Cotisations sociales (10)					FZ	196 802	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)					GA	290 532	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	20 988	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	9 267	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	15 745 909	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	519 332	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	50 335	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	67 017	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	117 353	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	2 001	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	69 973	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	71 975	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	45 377	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	564 710	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SAS ELYS — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	140 469
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	16 382 595
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	15 958 353
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	424 241

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	44 866
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	2 985
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		Dont cotisations facultatives Madelin	A10		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)							HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ELYS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 9 593 011 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 424 241 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassement des comptes courants d'associés :
Les comptes courants d'associés sont désormais classés parmi les autres dettes, et non plus dans les emprunts et dettes financières diverses.

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Règles et méthodes comptables

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	30 490			30 490
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 432			5 432
Immobilisations incorporelles	**35 921**			**35 921**
- Terrains	40 860			40 860
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	11 916			11 916
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 179 798			3 179 798
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 006 061	49 900	31 690	1 024 271
- Installations générales, agencements aménagements divers	441 595	4 099		445 694
- Matériel de transport	35 446	417		35 863
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 916	1 590		8 506
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**4 722 592**	**56 005**	**31 690**	**4 746 908**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	798 372		236	798 136
- Prêts et autres immobilisations financières	67 724	2 122	1 050	68 796
Immobilisations financières	**866 096**	**2 122**	**1 286**	**866 932**
ACTIF IMMOBILISE	**5 624 609**	**58 127**	**32 976**	**5 649 761**

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		56 005	2 122	58 127
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**56 005**	**2 122**	**58 127**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		31 690	1 286	32 976
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**31 690**	**1 286**	**32 976**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	30 490
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**30 490**

Annexe : Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			4 133	661		4 793
Immobilisations incorporelles			**4 133**	**661**		**4 793**
- Terrains	50 ans	linéaire	40 860			40 860
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans	linéaire				
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans	linéaire	3 575	1 192		4 766
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 ans	linéaire	1 753 001	237 790		1 990 791
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	863 867	28 247	31 690	860 424
- Installations générales, agencement et aménagements divers	5 à 10 ans	linéaire	285 891	21 238		307 130
- Matériel de transport	3 à 5 ans	linéaire	35 446	49		35 495
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans	linéaire	4 001	1 356		5 357
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**2 986 642**	**289 872**	**31 690**	**3 244 823**
TOTAL			**2 990 774**	**290 532**	**31 690**	**3 249 616**

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 335 808 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	68 796		68 796
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	99 757	99 757	
Autres	160 182	160 182	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	7 073	7 073	
Total	**335 808**	**267 012**	**68 796**

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/titres immobilisés	50 336
Fact.a etablir clients ttc	5 388
Rrro a recevoir ttc	90 656
Total	**146 379**

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 53 357,15 euros décomposé en 3 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	433 764
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**433 764**
Affectations aux réserves	133 464
Distributions	300 300
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**433 764**

Annexe : Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	53 357				53 357
Réserve légale	5 336				5 336
Réserves générales	1 648 497	133 464	133 464		1 781 961
Résultat de l'exercice	433 764	-433 764	424 241	433 764	424 241
Dividendes		*300 300*			
Total Capitaux Propres	**2 140 954**		**557 705**	**433 764**	**2 264 896**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		20 988			20 988
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		**20 988**			**20 988**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		20 988			
Financières					
Exceptionnelles					

Annexe : Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 307 127 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 246 252	321 781	716 135	208 336
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	4 455	4 455		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 732	297 732		
Dettes fiscales et sociales	212 155	212 155		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	38 807	38 807		
Autres dettes (**)	5 506 311	5 506 311		
Produits constatés d'avance				
Total	**7 307 127**	**6 381 242**	**716 135**	**208 336**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	378 974			
(**) Dont envers les associés	5 498 653			

Charges à payer

	Montant
Fact.a rec. ttc fourn frais g.	45 069
Associés - intérêts courus	39 763
Dette prov. pour conges payes	65 226
Personnel - autres charges à payer	975
Charges soc. conges a payer	13 114
Etat - charges a payer	52 368
Total	**216 515**

Annexe : Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	7 073		
Total	**7 073**		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025
Chiffre d'affaires magasin	11 538 788
Chiffre d'affaires station	4 618 002
Autres produits	13 584
TOTAL	**16 170 375**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	7 870	
TOTAL	**7 870**	

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	564 710	140 469	424 241
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	**564 710**	**140 469**	**424 241**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 12 416 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	49 664
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	**49 664**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	**12 416**
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Annexe : Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
emprunts	*1 246 252*
intérêts sur emprunts à échoir	*90 761*
Autres engagements donnés	1 337 014
Total	**1 337 014**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 34 040 euros

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
C.C.E.F. Paris

« SAS ELYS»
INTERMARCHE
86 Route de Ruoms
07 150 VALLON PONT-D'ARC

RAPPORTS ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

131, corniche Marius Escartefigue - 83200 Toulon - Tél. : 04 94 22 21 21 – letallec@c3f-conseils.fr
SIRET : 479 315 327 00045 - Code APE 6920Z – TVA n° FR48479315327

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
C.C.E.F. Paris

« SAS ELYS»
INTERMARCHE
86 Route de Ruoms
07 150 VALLON PONT-D'ARC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

131, corniche Marius Escartefigue - 83200 Toulon - Tél. : 04 94 22 21 21 – letallec@c3f-conseils.fr
SIRET : 479 315 327 00045 - Code APE 6920Z – TVA n° FR48479315327

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Membre de la Compagnie des Conseils & Experts Financiers
CCEF - Paris

SAS ELYS
INTERMARCHE
86, route de Ruoms
07150 VALLON PONT-D'ARC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre société **ELYS**, relatifs à l'exercice clos le ***31 décembre 2025***, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

.../...

II – FONDEMENT DE L'OPINION

- ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du ***1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport*** et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes :

- Chiffre d'affaires : j'ai vérifié les modalités de comptabilisation des ventes et leur rattachement à l'exercice ;
- Stocks : j'ai apprécié les procédures d'inventaire, la méthode de valorisation retenue et les éventuelles dépréciations appliquées ;
- Remises et ristournes fournisseurs : j'ai vérifié les modalités de détermination et de comptabilisation de ces éléments, notamment leur rattachement à l'exercice, leur concordance avec les relevés de la base d'approvisionnement.

Les travaux décrits ci-dessus s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion, lorsqu'il est établi, et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

.../... fs

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulon, le 15 juin 2026

COMMISSAIRE AUX COMPTES FRANK LE TALLEC C.N.C.C.

Frank LE TALLEC
Commissaire aux Comptes

Annexes du présent rapport:

- Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- Comptes annuels de l'exercice

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FS

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires	5 432	4 793	638	1 299
Fonds commercial	30 490		30 490	30 490
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	40 860	40 860		
Constructions	3 191 714	1 995 557	1 196 157	1 435 138
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 024 271	860 424	163 846	142 194
Autres immobilisations corporelles	490 063	347 982	142 081	158 619
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	798 136		798 136	798 372
Prêts				
Autres immobilisations financières	68 796		68 796	67 724
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**5 649 761**	**3 249 616**	**2 400 144**	**2 633 835**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	15		15	20
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	815 250		815 250	827 751
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	99 757	12 623	87 134	64 390
Autres créances	160 182		160 182	55 472
Charges constatées d'avance	7 073		7 073	8 045
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				1 332 138
Actions propres				
Autres titres	5 865 579	13 022	5 852 557	
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	270 655		270 655	351 520
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**7 218 511**	**25 645**	**7 192 867**	**2 639 336**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**12 868 272**	**3 275 261**	**9 593 011**	**5 273 171**
(1) Dont à moins d'un an				*1 050*
(2) Dont à moins d'un an			*267 012*	

CONFORME À L'ORIGINAL
Commissaire aux Comptes

Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	53 357	53 357
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	5 336	5 336
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 781 961	1 648 497
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**424 241**	**433 764**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**2 264 896**	**2 140 954**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	20 988	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	**20 988**	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 247 667	1 626 997
Emprunts et dettes financières diverses	4 455	661 812
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 732	460 140
Dettes fiscales et sociales	213 579	201 268
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	38 807	83 777
Autres dettes	5 504 887	98 223
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**7 307 127**	**3 132 217**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**9 593 011**	**5 273 171**
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 381 242	1 887 836
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

CONFORME À L'ORIGINAL
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	16 108 150		16 108 150	15 845 093
Production vendue (biens)	5 868		5 868	6 083
Production vendue (services)	56 357		56 357	57 801
Chiffre d'affaires net	**16 170 375**		**16 170 375**	**15 908 977**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions			125	5 147
Produits des cessions d'immobilisations			12 000	
Autres produits			82 743	3 711
Total produits d'exploitation (I)			**16 265 242**	**15 917 835**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			13 142 957	13 000 730
Variations de stock			12 500	-38 296
Achats de matières premières et autres approvisionnements			18 886	15 834
Variations de stock			5	-10
Autres achats et charges externes (a)			897 026	859 288
Impôts, taxes et versements assimilés			86 788	82 787
Salaires			1 070 158	955 090
Cotisations sociales			196 802	180 713
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			290 532	354 509
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				10 255
Dotations aux provisions			20 988	
Valeurs comptables des immobilisations cédées				
Autres charges			9 267	3 501
Total charges d'exploitation (II)			**15 745 910**	**15 424 401**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**519 333**	**493 435**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			50 336	50 572
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			67 017	47 844
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			**117 353**	**98 416**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			2 001	2 522
Intérêts et charges assimilées (4)			69 974	51 739
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**71 975**	**54 261**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**45 378**	**44 155**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**564 710**	**537 590**

CONFORME À L'ORIGINAL
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		**50 837**
Charges exceptionnelles (VIII)		**14 601**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**36 236**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	140 469	140 062
Total des produits (I+III+V+VII)	**16 382 595**	**16 067 089**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**15 958 354**	**15 633 325**
BENEFICE OU PERTE	**424 241**	**433 764**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	*44 866*	*31 078*

CONFORME À L'ORIGINAL
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ELYS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 9 593 011 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 424 241 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassement des comptes courants d'associés :
Les comptes courants d'associés sont désormais classés parmi les autres dettes, et non plus dans les emprunts et dettes financières diverses.

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Règles et méthodes comptables

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	30 490			30 490
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 432			5 432
Immobilisations incorporelles	**35 921**			**35 921**
- Terrains	40 860			40 860
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	11 916			11 916
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 179 798			3 179 798
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 006 061	49 900	31 690	1 024 271
- Installations générales, agencements aménagements divers	441 595	4 099		445 694
- Matériel de transport	35 446	417		35 863
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 916	1 590		8 506
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**4 722 592**	**56 005**	**31 690**	**4 746 908**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	798 372		236	798 136
- Prêts et autres immobilisations financières	67 724	2 122	1 050	68 796
Immobilisations financières	**866 096**	**2 122**	**1 286**	**866 932**
ACTIF IMMOBILISE	**5 624 609**	**58 127**	**32 976**	**5 649 761**

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		56 005	2 122	58 127
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**56 005**	**2 122**	**58 127**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		31 690	1 286	32 976
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**31 690**	**1 286**	**32 976**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	30 490
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**30 490**

Annexe : Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres immobilisations incorporelles			4 133	661		4 793
Immobilisations incorporelles			**4 133**	**661**		**4 793**
- Terrains	50 ans	linéaire	40 860			40 860
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans	linéaire				
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans	linéaire	3 575	1 192		4 766
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 ans	linéaire	1 753 001	237 790		1 990 791
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	863 867	28 247	31 690	860 424
- Installations générales, agencement et aménagements divers	5 à 10 ans	linéaire	285 891	21 238		307 130
- Matériel de transport	3 à 5 ans	linéaire	35 446	49		35 495
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans	linéaire	4 001	1 356		5 357
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**2 986 642**	**289 872**	**31 690**	**3 244 823**
TOTAL			**2 990 774**	**290 532**	**31 690**	**3 249 616**

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 335 808 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	68 796		68 796
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	99 757	99 757	
Autres	160 182	160 182	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	7 073	7 073	
Total	335 808	267 012	68 796

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/titres immobilisés	50 336
Fact.a etablir clients ttc	5 388
Rrro a recevoir ttc	90 656
Total	146 379

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 53 357,15 euros décomposé en 3 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	433 764
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**433 764**
Affectations aux réserves	133 464
Distributions	300 300
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**433 764**

Annexe : Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	53 357				53 357
Réserve légale	5 336				5 336
Réserves générales	1 648 497	133 464	133 464		1 781 961
Résultat de l'exercice	433 764	-433 764	424 241	433 764	424 241
Dividendes		*300 300*			
Total Capitaux Propres	**2 140 954**		**557 705**	**433 764**	**2 264 896**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		20 988			20 988
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		**20 988**			**20 988**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		20 988			
Financières					
Exceptionnelles					

Annexe : Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 307 127 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 246 252	321 781	716 135	208 336
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	4 455	4 455		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 732	297 732		
Dettes fiscales et sociales	212 155	212 155		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	38 807	38 807		
Autres dettes (**)	5 506 311	5 506 311		
Produits constatés d'avance				
Total	**7 307 127**	**6 381 242**	**716 135**	**208 336**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	378 974			
(**) Dont envers les associés	5 498 653			

Charges à payer

	Montant
Fact.a rec. ttc fourn frais g.	45 069
Associés - intérêts courus	39 763
Dette prov. pour conges payes	65 226
Personnel - autres charges à payer	975
Charges soc. conges a payer	13 114
Etat - charges a payer	52 368
Total	**216 515**

Annexe : Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	7 073		
Total	7 073		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025
Chiffre d'affaires magasin	11 538 788
Chiffre d'affaires station	4 618 002
Autres produits	13 584
TOTAL	**16 170 375**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	7 870	
TOTAL	**7 870**	

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	564 710	140 469	424 241
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	**564 710**	**140 469**	**424 241**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 12 416 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	49 664
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	49 664
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	12 416
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Annexe : Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
emprunts	*1 246 252*
intérêts sur emprunts à échoir	*90 761*
Autres engagements donnés	1 337 014
Total	**1 337 014**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 34 040 euros

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
C.C.E.F. Paris

« SAS ELYS»
INTERMARCHE
86 Route de Ruoms
07 150 VALLON PONT-D'ARC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

131, corniche Marius Escartefigue - 83200 Toulon - Tél. : 04 94 22 21 21 – letallec@c3f-conseils.fr
SIRET : 479 315 327 00045 - Code APE 6920Z – TVA n° FR48479315327

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
C.C.E.F. Paris

SAS ELYS
INTERMARCHE
86, route de Ruoms
07150 VALLON PONT-D'ARC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Associés,

En qualité de Commissaire aux comptes de la ***SAS ELYS***, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L227-10 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 227-10 du Code de commerce.

.../...

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

J'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Il est rappelé que la cession de la SAS CLAUBER au cours de l'exercice a modifié le périmètre d'intégration fiscale antérieurement constitué, sans incidence sur les comptes de la société ELYS.

- **Société concernée : SAS MANAGADY**

Fonction : Actionnaire
Dirigeant : Emmanuel ORTIZ
Convention : Compte-courant

Au 31 décembre 2025, il est inscrit au passif du bilan la somme de 5 457 466 euros. Les intérêts du compte-courant s'élèvent à la somme de 39 763 euros sur l'exercice.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A Toulon, le 15 juin 2026

Frank LE TALLEC
Commissaire aux Comptes